

bin
ORDONNANCE N° 2010-01 DU 25 JUIN 2010

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, le 06 août 2009, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de sécurité alimentaire par l'aménagement des bas-fonds et le renforcement des capacités de stockage en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-680 du 20 novembre 2009 portant transmission à l'Assemblée Nationale, du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, le 06 août 2009, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de sécurité alimentaire par l'aménagement des bas-fonds et le renforcement des capacités de stockage en République du Bénin ;
- Vu** la lettre n° 759/PT/AN/SGA/DSL/SCRB du 05 mai 2010 relative au rejet de deux projets de loi portant autorisation de ratification ;

Après les consultations du Président de l'Assemblée Nationale et du Président de la Cour Constitutionnelle en date du 25 juin 2010 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 25 juin 2010 ;

ORDONNE :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de neuf milliards (9.000.000.000) de Francs CFA, signé le 06 août 2009 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de sécurité alimentaire par l'aménagement des bas-fonds et le renforcement des capacités de stockage en République du Bénin.

Article 2 : La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le ..25... juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



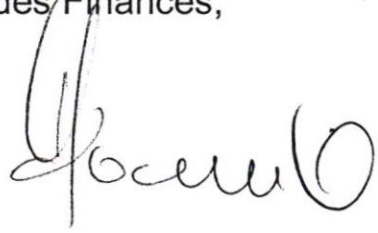
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
L'Elevage et de la Pêche,



Michel Comlan SOGBOSSI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2
MECPDEPPCAG 2 MAEP 2 MEF 2 MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.-

ACCORD DE PRET

entre

LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

et

LA REPUBLIQUE DU BENIN

POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE
PAR L'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DE STOCKAGE AU BENIN

100.

4